

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 11 février 2021 portant nomination des membres du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2021

La ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requis pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2015-286 du 11 mars 2015 portant statut particulier du corps des inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 2020 fixant les règles d'organisation générale, la nature, le programme et la composition du jury des concours de recrutement d'inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2020 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Sylviane TARSOT-GILLERY, inspectrice générale des affaires culturelles, inspection générale des affaires culturelles, est désignée en qualité de présidente du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2021.

Est nommé membre permanent de ce jury :

- Monsieur Éric LEBAS, inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle, directeur adjoint délégué en charge de la création et des industries culturelles, direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine – Site de Poitiers.

Sont nommés membres de jury dans les spécialités suivantes :

Spécialité action culturelle :

- Madame Jacqueline BROLL, inspectrice et conseillère hors classe de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle, directrice régionale adjointe déléguée à l'action culturelle et territoriale, direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Monsieur Yannick CAUREL, inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle, conseiller action culturelle territoriale, direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté.

Spécialité arts plastiques :

- Monsieur Jean-Christophe ROYOUX, inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle, conseiller arts plastiques, direction régionale des affaires culturelles de Centre Val-de-Loire.

Spécialité danse :

- Monsieur Philippe LE MOAL, inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle, inspecteur du Collège Danse, direction générale de la création artistique.

Spécialité musique :

- Madame Françoise TURIN-ARNAUD, inspectrice et conseillère de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle, conseillère musique, direction régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Spécialité théâtre :

- Madame Annabel POINCHEVAL, inspectrice et conseillère de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle, inspectrice du Collège Théâtre, direction générale de la création artistique.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence de ce jury sera assurée par Monsieur Éric LEBAS, inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle, directeur adjoint délégué en charge de la création et des industries culturelles, direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine – Site de Poitiers.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 11 février 2021

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur du pilotage et de la stratégie,



Denis DECLERCK